

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 8 Septembre 2008 à 21 h*

**Présents :**

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BODEÏ, BERNAUD,  
Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, MIGLIORINI, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD et  
MARENDA, BRILLAUD et PONTACQ.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BOUSSARD.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **1) Création d'Agence Postale Communale**

Madame le Maire rappelle l'historique de ce dossier aboutissant à la décision de fermeture par la Direction de La Poste du bureau de Plassac. A ce jour, trois options s'offrent à la commune : une agence postale communale, un point poste chez un commerçant et la disparition pure et simple du service postal dans la commune. La première option a la préférence des services de La Poste. Il est rappelé que la commune prendra à sa charge le fonctionnement du bureau de poste et devra donc procéder à l'embauche d'un employé communal. La Poste versera à la commune une indemnité mensuelle. Malgré toutes les demandes d'explications, nul n'a pu, à ce jour, expliquer le mode de calcul de cette indemnité. Monsieur BRILLAUD pense que l'on pourrait envisager d'augmenter les activités du bureau, par exemple avec des ventes de cartes postales, ce qui serait autorisé. En revanche, aucune garantie n'est à ce jour apportée sur la question des boîtes postales. Monsieur BRILLAUD demande que cette demande de maintien de la boîte postale soit inscrite à la délibération et figure sur la convention qui pourrait être signée avec la direction de La Poste.

Monsieur MICHEL regrette, une nouvelle fois, cette décision unilatérale de fermeture qui constitue, selon lui, une nouvelle atteinte grave au fonctionnement des services publics en zone rurale, ce que le Conseil approuve à l'unanimité, rappelant, en effet, qu'il lui est demandé de se prononcer sur une situation qui lui est imposée de manière arbitraire. Monsieur BERNARD remet à chaque élu un prévisionnel de fonctionnement d'une agence postale communale. Il apparaît que, dans le cadre d'une embauche à 60 heures par mois, la charge de la commune serait d'environ 18 € par mois et de 324 € par mois environ pour une embauche à 85 heures par mois. Il précise bien que ce prévisionnel comporte quelques postes difficiles à apprécier. Monsieur RIVIERE rappelle qu'il faut prendre en compte le coût d'un 2<sup>ème</sup> agent qui devra le remplacer en cas d'empêchement. Les deux agents devront notamment suivre la formation obligatoire.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la création d'une agence postale communale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 et accepte la création d'un poste d'agent communal correspondant à ce poste sur la base de 60 heures par mois soit 14 heures par semaine.

Il mandate également Madame le Maire pour la signature d'une convention avec les services de La Poste et ce, pour une durée de 9 ans.

Même si plusieurs C.V. ont déjà été adressés en Mairie, il est décidé de procéder à une annonce dans le journal communal pour le recrutement de cet agent communal. Un article général sera préparé par Monsieur BERNARD et sera publié dans le journal municipal, comprenant également un appel à projets pour une éventuelle location à but commercial d'une partie du bâtiment actuel de la poste. Une commission de recrutement est constituée, composée de Madame le Maire, de Madame HERAUD et de Messieurs BERNARD, MICHEL et RIVIERE.

### **2) Château d'Eau : projet de travaux**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le Château d'Eau de Plassac reçoit des antennes de téléphonie mobile installées par la Sté BOUYGUES. En terme de loyers, cela rapporte à la commune 14.415,00 € par an, outre la taxe professionnelle versée à la C.C.B. Il s'avère que la Sté BOUYGUES soulève d'importantes dégradations du Château d'Eau, susceptibles de remettre en cause les accords des parties. Une étude

réalisée par la Sté BOUYGUES fait apparaître un coût total de remise en état d'environ 130.000,00 € et cette dernière envisagerait plutôt la construction d'un autre pylône à côté du Château d'Eau actuel. Le Conseil se montre unanimement surpris du coût annoncé des travaux de remise en état. Monsieur ODIN regrette l'aspect inesthétique du shelter installé au pied du Château.

Le Conseil se prononce, à l'unanimité, pour le principe de l'organisation d'une expertise afin de disposer d'un autre avis sur l'état réel du bâtiment et sur la nécessité de travaux de remise en état.

### **3) Décisions Modificatives**

Monsieur BERNARD expose qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget du Port pour l'affectation d'une somme de 1.000 € correspondant à des recettes supplémentaires.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'affecter cette somme de 1.000 € au compte 758 (produits divers de gestion courante) au compte 6152 (entretien et réparations). Cette somme servira, entre autres, au financement des travaux d'accélération du mouvement de l'écluse.

### **4) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2007**

Monsieur HILARION remet à chaque élu une note de synthèse concernant ce rapport annuel. La Commune de Plassac compte 482 abonnés au réseau d'eau potable. Il est expliqué le détail de la facturation laquelle comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Pour une facture de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le total de la facture est de 179,17 € TTC soit une diminution de 10,19 % par rapport à l'an dernier. Cela s'explique notamment par la baisse de la part de l'exploitant suite à la renégociation des contrats d'affermage. La qualité de l'eau est conforme aux limites de qualité.

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau est adopté à l'unanimité.

Mademoiselle BERNAUD souligne, malgré tout, que le goût de l'eau est parfois discutable.

### **5) Projet d'arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres de la Gironde**

Madame le Maire informe le Conseil que la Loi "bruit", datant de 1992 a procédé à un classement des voies routières sur le plan sonore. Il apparaît que la R.D. 669 traversant la commune de Plassac est classée en catégorie 4. Cela signifie, notamment, que les constructions de maisons sur une bande de 30 m de part et d'autre de cette route seront soumises à des règles particulières, notamment sur le plan phonique. Une information précise sera instaurée pour les propriétaires des immeubles concernés.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ce projet d'arrêté de classement sonore concernant la commune de Plassac.

Mademoiselle BODEI regrette que l'on ne se préoccupe pas également de réduire les nuisances sonores, notamment sur le revêtement des chaussées.

### **6) Programmation des travaux d'adduction en eau potable 2009**

Le Syndicat des Eaux du Blayais a demandé qu'il lui soit adressé avant le 30 septembre 2008 les demandes de travaux souhaités pour une programmation sur l'année 2009. La Commission voirie-urbanisme devra donc se réunir au plus vite.

### **7) Instauration redevance pour occupation du domaine public (gaz)**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une redevance doit être perçue par la commune pour l'occupation du domaine public du réseau du gaz. Environ 5,5 km de réseau sont concernés. La redevance est d'un montant de 300,63 €. Le Conseil approuve, à l'unanimité, la perception par la commune d'une redevance d'un montant de 300,63 € pour l'occupation du domaine public communal du réseau du gaz.

### **8) Cession parcelle**

Il s'avère que deux personnes sont intéressées par l'acquisition d'une parcelle située au Rey que la commune a décidé de vendre. Madame le Maire propose donc d'attendre les résultats de l'enquête publique. Le Conseil approuve donc, à l'unanimité, l'organisation de l'enquête publique qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2008. Monsieur COUTURE est désigné commissaire enquêteur et recevra les deux acquéreurs déclarés le 15 octobre de 14 à 17 heures.

## **9) Proposition échange de parcelle**

Monsieur BERNARD expose au Conseil les difficultés qui existent avec les nouveaux propriétaires de la maison de Madame BERNARD à La Gorce. Ces derniers souhaiteraient pouvoir clôturer leur jardin mais la délimitation des parcelles ne s'y prête guère. Une solution serait de procéder à un échange avec la commune. Celle-ci deviendrait propriétaire de la parcelle n° 1862 ; parcelle toute en longueur vers la Gironde et céderait une partie de la parcelle n° 10 47, les frais étant partagés par moitié.

Considérant que cette solution serait de nature à rendre la situation plus logique, le Conseil se montre favorable, à l'unanimité, au principe de cet échange et mandate Madame le Maire pour engager les négociations en ce sens.

## **10) Questions diverses**

### **➤ Salle polyvalente**

Madame le Maire informe le Conseil de la décision de Mademoiselle BERNAUD de ne plus établir les états des lieux pour les locations des salles municipales et ce, pour des raisons de disponibilité.

### **➤ Logement social**

Une famille a été retenue pour la location du logement social. L'entrée dans les lieux de cette famille est prévue pour la fin du mois de septembre.

### **➤ Lagunage**

Les premiers prélèvements ont été effectués pendant le mois d'août. Les résultats sont en attente.

### **➤ Ecole**

La rentrée scolaire s'est normalement effectuée. Aucun problème n'est à signaler. Il est rappelé que le coût du transport scolaire est de 12.403 € par an, la subvention du Conseil Général étant de 5.229 €.

### **➤ Exposition**

Le vernissage de l'exposition de photographies en mairie de Plassac aura lieu le samedi 20 septembre.

### **➤ Elections sénatoriales**

Elles auront lieu le dimanche 21 septembre.

### **➤ Cancer du sein**

La commune participera à la campagne de dépistage du cancer du sein en acceptant une décoration de rubans roses en Mairie.

### **➤ Centenaire**

Madame DAURAT et sa famille ont adressé une lettre de remerciements à Madame le Maire pour la participation de la municipalité au centenaire de cette dernière.

### **➤ Parcelle « MOLLIER »**

Suite à la disparition de bornes signalée par Monsieur MOLLIER, un nouvel arpentage sera réalisé par Monsieur COUTURE.

### **➤ Commission de sécurité**

Elle se déplacera le 9 octobre à 9 heures au groupe scolaire.

### **➤ Pétition sur La Poste**

Une pétition contre la privatisation de La Poste peut être signée par les élus.

### **➤ Site Internet**

Il est demandé à chaque élu de consulter le site Internet de la commune et de donner son avis.

➤ **Document unique**

Un groupe de travail doit se former au plus vite afin de commencer à travailler sur la rédaction du document unique sur les risques professionnels du personnel communal.

➤ **Villa gallo-romaine**

Monsieur MICHEL évoque les conséquences d'un courrier adressé il y quelques semaines par le Conseil Général aux riverains de la villa gallo-romaine. Il s'agissait simplement d'informer ces derniers de la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'évaluation des travaux prévus à la villa. Monsieur MICHEL regrette la maladresse de ce courrier qui a inquiété certains riverains et propose que l'on demande aux services du Conseil Général d'organiser une réunion publique d'information pour dissiper tout malentendu.

➤ **Travaux**

Monsieur ODIN remet à chaque élu une fiche énumérant les travaux dernièrement réalisés par les services techniques. La prochaine réunion des commissions voirie et urbanisme aura lieu le mardi 16 septembre à 19 heures. Monsieur RIVIERE demande que, pour les appels d'offre, 3 entreprises soient obligatoirement consultées afin d'obtenir les meilleurs prix. Il demande également que l'on prévoit un aménagement pour sécuriser le mat du drapeau afin de mettre fin aux vols. Monsieur GABORIT accepte de rejoindre la commission voirie. Mademoiselle BERNAUD demande que l'on procède à l'enlèvement d'une souche gênante à Beaumont. Monsieur ODIN répond que cette souche se trouve sur un terrain privé.

➤ **Projets**

Sur proposition de Monsieur BRILLAUD, la prochaine réunion de réflexion sur les grands projets (P.L.U., Contrat de Bourg ...) est fixée au mardi 30 septembre à 21 heures.

➤ **Ecole**

Madame HERAUD fait un rapide compte-rendu de la dernière kermesse et du voyage scolaire à l'île d'Aix. 78 élèves sont inscrits cette année, soit 12 élèves de plus que l'an dernier. 60 enfants mangent régulièrement à la cantine. Il faut réfléchir au problème du dortoir pour les « petits » car le manque actuel de places semblent être la cause de la non inscription de certains enfants. La question des inscriptions pour les repas à la cantine doit être rappelé aux parents afin d'améliorer le service.

➤ **Lotissement**

Monsieur HILARION évoque le projet de lotissement à Lers. 6 maisons devraient être construites. Le dossier est en cours. Quelques remarques ont été exprimées sur ce projet concernant le type d'enrobé, les places de parking ou l'évacuation des eaux.

La séance est levée à 23 heures 30.

